Poubelles et imagination

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 244

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

étranger auquel les attachent des liens idéologiques, ou qu'ils soient mus par des mobiles anarchistes — exploitent les oppositions existant au sein de l'Etat et toutes les formes du malaise politique ou social qu'éprouvent certaines couches de la population. Ils s'emploient à paralyser les organes de l'Etat et la formation démocratique de la volonté populaire en dénigrant les institutions ainsi qu'en recourant à l'intimidation et à la force; ils visent à désagréger l'ordre libéral établi, de sorte qu'il leur soit finalement possible de réaliser leurs objectifs. »

Pourtant, « la situation politique intérieure de l'Etat (étant) un facteur décisif de sa stratégie », le rapport souligne aussi que « le moral du peuple suisse doit pouvoir se former par la libre discussion. En essayant d'orienter et de canaliser ce processus, on remettrait en question les règles primordiales du mode de vie inspiré par le libéralisme et par la volonté spontanée d'indépendance ».

Cette évidente contradiction, si elle a troublé quelques instants les stratèges de la défense générale, ne les a pas arrêtés. « S'il n'est pas toujours facile, dans certains cas, d'établir une distinction entre la libre critique et les efforts visant à provoquer une évolution, d'une part, et la subversion ou l'affaiblissement de notre Etat, d'autre part, il importe néanmoins, en cas de danger, d'adopter une attitude claire et nette. Seul le gouvernement qui saura aussi préserver sa liberté d'action à l'intérieur se montrera à la hauteur des responsabilités qui lui incombent ». Et cette précision enfin. « Actuellement le conflit idéologique menace moins l'existence proprement dite de la Suisse que notre mode de vie inspiré des idées libérales, le pluralisme érigé en principe, ainsi que la notion d'Etat fondé sur le droit. Lors même qu'elle n'est pas téléguidée par une puissance étrangère — comme c'est le cas par exemple de ses formes anarchistes — cette agression sape notre régime démocratique d'inspiration libérale; elle profite donc à l'adversaire virtuel. Tant que les conflits qui en résultent sont avant tout d'ordre intellectuel, il n'est pas indiqué de recourir à la force publique celle-ci doit être employée exclusivement contre la subversion organisée et contre la violence ».

Il est donc des passages du rapport dont la citation intégrale s'imposait et qui devraient parler assez haut pour être entendus de tous ceux qui n'ont vu dans ce message sur la sécurité de la Suisse qu'un exercice d'école, bien éloigné de la réalité politique.

Refusant une analyse sérieuse de la société actuelle, oubliant que notre indépendance est également menacée par les sociétés multinationales, les mouvements de capitaux, l'inflation, etc... le texte conçu par le Département militaire fédéral constitue malgré toutes ses prudences sémantiques une déclaration de guerre idéologique à tous ceux qui n'accepteraient pas « notre mode de vie inspiré des idées libérales », une définition d'autant plus redoutable qu'elle demeure floue, mis à part le pluralisme de l'Etat de droit (la propriété privée ayant probablement été sacrifiée silencieusement à la gauche modérée).

Ce n'est pas encore le Chili, mais c'est au moins une preuve supplémentaire de la crainte qui étreint l'administration militaire devant les tensions nouvelles auxquelles l'armée est soumise, notamment dans les écoles de recrues.

Le message sur la sécurité mérite donc un débat politique approfondi et une riposte appropriée si l'on veut éviter que la peur de la démocratie qui inspire déjà tant de réflexes militaires ne s'étende et ne remette en question les chances de survie et de conquête de la démocratie.

GENÈVE

Poubelles et imagination

C'est sous un monceau d'ordures qu'a failli être enterrée la dernière réunion des communes genevoises. Au figuré, s'entend. Objet des préoccupations des maires du bout du lac : l'usine édifiée en commun pour la destruction des ordures et son nécessaire agrandissement. Car dans ce domaine, comme dans d'autres, c'est l'inflation; et les bâtiments prévus à l'origine pour absorber 100 000 tonnes d'ordures par an, doivent aujourd'hui faire façon de 125 000 tonnes annuelles. Coût de l'opération : 60 millions, qui doivent couvrir les frais de construction et d'installation des équipements supplémentaires « indispensables ».

60 millions pour s'adapter à une évolution que l'on juge inévitable. Le poids des résidus ménagers et industriels par habitant n'est-il pas, à Genève comme dans tout le monde industrialisé, en croissance constante ?

Agrandir, la conclusion semble péremptoire. Et pourtant il est regrettable qu'aucun maire n'ait posé une des questions suivantes :

— Ne peut-on étudier la récupération systématique de certains matériaux ? Cette étude devrait tenir compte des frais d'enterrement et de destruction des diverses catégories de déchets, frais jusque là automatiquement mis à la charge de l'Etat.

— Pourquoi accepter sans autre que des commerçants adoptent l'usage des « emballages à jeter » à seule fin de rationalisation ou d'économie de main-d'œuvre par exemple, alors que sont ainsi simplement transférés sur la collectivité les frais de destruction ?

— Ne peut-on s'opposer à l'évolution actuelle des emballages vers le gigantisme, même si l'on comprend qu'un emballage de volume supérieur au produit allèche efficacement le client ?

60 millions... et l'on pratique des coupes sombres dans des budgets vitaux sous prétexte d'économies.